



**Conseil économique et social
Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
28 novembre 2006
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale
pour le développement : rapports des Conseils
d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des Nations Unies
pour la population, du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

Rapport commun au Conseil économique et social

**Rapport commun de l'Administrateur du Programme
des Nations Unies pour le développement et de la Directrice
exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population**

Résumé

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont établi le présent rapport en application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Pour la deuxième fois, l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP présentent un rapport commun sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 59/250 pour tenir compte de la demande des États Membres concernant le renforcement de l'harmonisation et de la coordination. Dans ce rapport, le PNUD et le FNUAP donnent un aperçu de leur coopération, ensemble aussi bien qu'en tant que membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM). Le rapport comprend trois parties : la première partie donne des renseignements sur la mise en œuvre conjointe de la résolution 59/250 par le PNUD et le FNUAP; la deuxième partie fournit des informations sur les activités menées par le PNUD; et la troisième partie concerne les activités menées par le FNUAP. Le rapport s'achève, dans sa quatrième partie, sur la recommandation faite au Conseil d'administration de prendre note du rapport et de le transmettre au Conseil économique et social, en même temps que les observations et conseils formulés par les délégations.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. FNUAP-PNUD	4
A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement.	4
Renforcement des capacités	
Technologies de l'information et mise en commun des connaissances.	
Simplification et harmonisation des règles et procédures, coûts de transaction et efficacité	
Cohérence, efficacité et pertinence des activités opérationnelles de développement	
Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour le développement ...	
Réseau de coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies.	

I. FNUAP-PNUD

A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

Renforcement des capacités

1. En juillet 2006, le Groupe des programmes du GNUM a fourni aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies des conseils sur la manière d'intégrer le renforcement des capacités dans les stratégies de développement nationales par le biais du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. S'appuyant sur les données d'expérience que lui ont communiquées les équipes de pays des Nations Unies, l'équipe spéciale du GNUM chargée du renforcement des capacités, dont font partie aussi bien le PNUD que le FNUAP, met actuellement la dernière main à une déclaration sur le renforcement des capacités. Cette déclaration s'accompagne d'une matrice énumérant les rôles que l'ONU pourrait jouer dans l'intégration du renforcement des capacités ainsi que d'un inventaire des outils dont dispose le système des Nations Unies.

2. Le FNUAP compte qu'en s'appuyant sur cette déclaration, il sera à même d'achever l'élaboration de sa stratégie nationale de renforcement des capacités en 2006. Faisant fond sur l'expérience des pays ainsi que sur la matrice mise au point par le GNUM pour le renforcement des capacités, cette stratégie permettra : a) d'aider les partenaires nationaux à évaluer les capacités nationales qui sont nécessaires pour mettre en place et maintenir des programmes relatifs à la population; b) de hiérarchiser les moyens de combler les lacunes; et c) d'améliorer le suivi et la diffusion du savoir dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats. Le partenariat entre le PNUD et le FNUAP concernant une méthode harmonisée de transferts de fonds facilite l'analyse des lacunes et des besoins des partenaires d'exécution nationaux en matière de capacités de gestion et vise à y remédier et à y répondre, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

3. L'action menée par le PNUD dans le domaine du renforcement des capacités a porté principalement sur deux objectifs : a) l'intégration des évaluations et des stratégies portant sur les capacités dans le programme de services d'appui aux objectifs du Millénaire pour le développement; et b) l'élaboration de principes directeurs fondés sur des données concrètes concernant des éléments intersectoriels fondamentaux des stratégies de renforcement des capacités. En ce qui concerne le premier objectif, le PNUD a inclus dans les équipes chargées de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les régions de l'Asie, du Pacifique et de l'Afrique des spécialistes de la détermination des capacités de façon à s'assurer que les stratégies de développement nationales se fondent sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment les évaluations des besoins et les politiques adoptées, tiennent compte des atouts et des lacunes en matière de capacités. S'agissant du deuxième objectif, le PNUD élabore actuellement sept stratégies prioritaires concernant le renforcement des capacités qui s'inscrivent dans le cadre général de sa politique en la matière. Cette initiative s'applique à la détermination des capacités, aux services de développement des connaissances et de diffusion du savoir, à la formation des dirigeants, à la réforme

institutionnelle et à la gestion du changement, à la participation de multiples parties prenantes, aux mécanismes de responsabilisation mutuelle et aux mesures d'incitation. L'action du PNUD en matière de renforcement des capacités nationales de gestion de l'aide dans le contexte de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement prend également la forme de directives concernant la gestion de l'aide et les instruments y afférents; d'initiatives de renforcement des capacités des systèmes nationaux de passation de marchés; et d'un appui budgétaire direct et d'approches sectorielles.

4. Au cours de l'année écoulée, le FNUAP a engagé un processus de consultation avec les États Membres afin de régionaliser ses opérations. L'un des facteurs qui ont motivé ce projet de régionalisation est lié à la volonté de tirer parti des compétences techniques pour améliorer les capacités dans les pays et les régions dont le FNUAP s'occupe en renforçant l'appui technique offert aux bureaux de pays et aux partenaires gouvernementaux. En alliant les capacités techniques régionales actuelles à son programme consultatif technique, le FNUAP s'efforce de rattacher le renforcement des capacités techniques aux expériences régionales ainsi qu'aux pratiques mondiales ayant fait leurs preuves, permettant ainsi aux initiatives de renforcement des capacités qui figurent dans ses programmes d'être coordonnées, cohérentes et adaptées aux différentes régions.

5. La coopération Sud-Sud est un volet essentiel de la stratégie du FNUAP en matière de renforcement des capacités. Le FNUAP dresse actuellement un inventaire des experts des questions démographiques originaires du Sud qu'il mettra à la disposition de tous les pays.

Technologies de l'information et mise en commun des connaissances

6. Afin de faciliter la mise en commun des connaissances à l'échelle mondiale et la constitution de réseaux entre les organismes des Nations Unies s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, le GNUD élabore actuellement un réseau qui fera appel aux compétences d'experts du système des Nations Unies et d'autres partenaires pour aider les pays à mettre en œuvre des stratégies de développement nationales axées sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le GNUD a établi un réseau de collègues du système des Nations Unies sur la mise en commun des connaissances dont font partie aussi bien le PNUD que le FNUAP. Plus de 10 organismes des Nations Unies exploitent à présent le modèle de réseau de connaissances mis en place par le PNUD. Plusieurs réseaux mondiaux ont vu le jour dans les domaines des droits de l'homme et de la gestion de la dette. Le PNUD et le FNUAP collaborent avec les groupes de travail sur la gestion des connaissances du GNUD et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Le PNUD collabore avec plusieurs commissions économiques et sociales régionales de l'ONU à la mise au point de nouvelles méthodes de mise en commun des connaissances afin de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il met également au point une stratégie de gestion des connaissances et de communication à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, qu'il appliquera dans un premier temps dans 18 pays.

Simplification et harmonisation des règles et procédures, coûts de transaction et efficacité

7. En participant activement aux travaux du GNUD, le PNUD et le FNUAP ont continué de s'employer à simplifier et harmoniser leurs procédures de manière à réduire leurs coûts de transaction et ceux de leurs partenaires nationaux. S'agissant du processus de programmation commune au niveau des pays, une enquête indépendante récente a révélé que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avait contribué à cet objectif même s'il restait encore beaucoup à faire. La révision en cours des directives à suivre pour les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en renforçant la prise en main des programmes par les pays ainsi que la synchronisation avec les plans et processus de développement national et la participation à ces plans et processus et en permettant à l'ONU de mieux se positionner dans la nouvelle conjoncture en matière d'aide, devrait faciliter cette évolution.

8. Conformément au paragraphe 49 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et afin de mieux harmoniser les instruments de programmation de l'ONU et les processus de planification nationaux, le GNUD a formulé une proposition visant à simplifier le processus de programmation et les outils utilisés en la matière. Cette proposition préconisait de regrouper plusieurs instruments de programmation (le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la matrice de résultats, les descriptifs de programme de pays et les plans d'action des programmes de pays) en un seul Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement intégré. Les responsables des entités membres du Comité exécutif du GNUD sont convenu de soumettre une proposition conjointe à leurs conseils d'administration respectifs tendant à la révision du processus d'approbation des contributions desdites entités au Plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement, conformément à la proposition du GNUD. En septembre 2006, les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF ont décidé de réduire les délais impartis pour la procédure d'approbation des programmes de pays (décision 2006/36 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et décision 2006/19 du Conseil d'administration de l'UNICEF).

9. Pour faciliter la tâche des équipes de pays des Nations Unies, le groupe de travail du GNUD chargé des politiques relatives aux programmes prépare actuellement un manuel sur ces politiques à l'intention du système des Nations Unies et met à jour les documents sur le processus de programmation conjointe par pays.

10. Le FNUAP s'est investi dans des démarches sectorielles et a contribué à des fonds de financement communs de différents secteurs dans plusieurs pays. Pour donner suite au Forum de haut niveau de Paris dont l'objectif était de renforcer de concert l'efficacité de l'aide au développement, le FNUAP a publié des directives internes sur la participation aux approches sectorielles et aux stratégies de réduction de la pauvreté et améliore actuellement ses directives internes sur la nouvelle conjoncture en matière d'aide.

11. Le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF ont présenté aux sessions annuelles de 2006 de leurs conseils d'administration respectifs un rapport commun sur l'expérience qu'ils ont acquise en matière de mise en œuvre de la programmation conjointe et des programmes conjoints depuis 2004 (DP/2006/33-DP/FPA/2006/11).

et E/ICEF/2006/13 et Add.1). Le GNUD revoit actuellement la note d'orientation concernant la programmation commune afin de tenir compte des changements récents. L'un de ces changements concerne l'appui apporté en 2006 par le groupe de la gestion du GNUD à la proposition tendant à harmoniser les taux de recouvrement des coûts dans les organismes membres du Comité exécutif du GNUD apportant leur participation à des fonds d'affectation multidonateurs et ayant des programmes et des bureaux communs. Le GNUD apporte son soutien grâce à une formation aux programmes communs et à des modules d'apprentissage sur les questions programmatiques et opérationnelles. En 2006, les organismes membres du Comité exécutif du GNUD ont élaboré et fait adopter à leurs bureaux de pays un modèle harmonisé d'établissement des rapports concernant les programmes communs à l'intention des donateurs. Le GNUD a constitué une base de données sur les programmes communs en s'appuyant sur les informations fournies par les bureaux de pays et le siège sur plus de 300 programmes communs. Il a également examiné le processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes communs dans 14 pays et en a tiré les enseignements, contribuant ainsi au processus de révision mené en 2006 de la note d'orientation concernant la programmation commune.

12. En janvier 2006, l'ONU a créé le premier bureau commun des Nations Unies – le Bureau des fonds et programmes des Nations Unies au Cap-Vert. À la fin de l'année 2006, le GNUD procèdera à un examen interinstitutions de l'expérience du Cap-Vert afin de faire connaître les progrès réalisés et les défis à relever et faire fond sur les enseignements tirés au cours de la première année. Ces enseignements permettront aux organismes membres du Comité exécutif du GNUD d'appliquer plus efficacement cette initiative. Bien qu'au départ, la notion de bureau commun ait paru plus adaptée aux pays où les activités de l'ONU ne sont guère développées, des pays plus grands tels que le Viet Nam ont manifesté leur intérêt et le projet de bureau commun au Viet Nam progresse rapidement. La difficulté consiste à trouver différents modèles adaptés à la situation des différents pays; cette tâche a été confiée au Boston Consulting Group.

13. Les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement devraient grandement contribuer à l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité au niveau des pays.

Cohérence, efficacité et pertinence des activités opérationnelles de développement

Bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour le développement

14. Le GNUD s'efforce de continuer à améliorer les directives et la formation concernant les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les révisions proposées aux directives devraient : a) renforcer la participation des organismes non résidents; b) améliorer la prise en main des programmes par les pays; c) renforcer la participation aux stratégies de réduction de la pauvreté; et d) offrir des critères permettant de déterminer quand un bilan commun de pays distinct constitue la contribution la mieux adaptée des Nations Unies aux travaux d'analyse dans un pays. Le PNUD et le FNUAP s'efforcent également de mettre leurs programmes de pays plus en adéquation avec

le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans le cadre du processus actuel de programmation commune au niveau des pays.

15. Afin de renforcer la collaboration interinstitutions, le PNUD et le FNUAP ont encouragé les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales de l'ONU à participer au processus de programmation commune au niveau des pays de manière à exploiter leurs avantages comparatifs et améliorer la qualité des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les commissions économiques régionales fournissent des données et offrent des analyses aux équipes de pays des Nations Unies. La responsabilité des travaux d'analyse nationaux incombe désormais aux partenaires de développement aussi bien nationaux qu'internationaux.

16. Reconnaissant combien il importe de veiller à la qualité du processus de programmation commune au niveau des pays, le FNUAP a relevé le niveau et la qualité de sa participation à tous les stades du processus de programmation au niveau des pays au sein des équipes de pays des Nations Unies; des équipes de directeurs régionaux; du groupe d'appui aux programmes de pays et des autres groupes de travail du GNUD. Le FNUAP s'emploie à tirer parti de son avantage comparatif en ce qui concerne les données, les questions d'égalité des sexes, de santé en matière de procréation et d'hygiène sexuelle et la population et le développement.

Réseau de coordonnateurs résidents et équipes de pays des Nations Unies

17. Comme l'Assemblée générale l'en a prié dans sa résolution 59/250, le GNUD a mis au point un système d'évaluation mutuelle des performances des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. Ce système renforce la responsabilisation des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. Il conforte l'autorité des coordonnateurs résidents en tant que principaux représentants des Nations Unies dans les pays tout en respectant les mandats et les besoins de représentation de chacun des membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Le GNUD lance actuellement à l'échelle mondiale un programme pilote concernant un outil d'évaluation réciproque via le Web destiné aux coordonnateurs résidents et aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies, qu'il mettra en œuvre en 2007. Le GNUD parfait également le cadre utilisé pour les descriptions d'emploi et la responsabilisation des coordonnateurs résidents.

18. Depuis 2006, le programme que suivent les coordonnateurs résidents lors de leur entrée en fonctions concerne également les représentants des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés avec lesquels il est en partenariat. Le GNUD a entrepris des efforts en vue d'améliorer la qualité des candidats aux fonctions de coordonnateur résident ou de coordonnateur humanitaire; l'équilibre entre les effectifs des deux sexes et l'équilibre régional; le processus de sélection; la formation; et les capacités des coordonnateurs résidents et coordonnateurs humanitaires en renforçant son appui au personnel. Au niveau régional, un appui résolu des équipes de directeurs régionaux renforcera encore le réseau de coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Le PNUD redouble actuellement d'efforts pour doter de directeurs de pays les pays qui ont des équipes de pays de taille moyenne ou importante.

19. Le Groupe de travail du GNUD sur les locaux et services communs a continué de guider et d'aider les équipes de pays des Nations Unies à mettre en place des

maisons des Nations Unies et des locaux communs. On compte au nombre des projets proposés la construction de nouveaux locaux; la rénovation ou l'aménagement des locaux existants, et des projets plus complexes tels que des accords de création, construction, exploitation et transfert avec les promoteurs. Trente-six projets sont actuellement en cours de réalisation dans le monde. Afin d'encourager la mise en commun des locaux au niveau sous-national, le GNUD a procédé à un inventaire des bureaux infranationaux de chaque entité membre du Comité exécutif du GNUD. Pour mieux gérer le programme de locaux et services communs, le GNUD a mis en place un système de gestion des services communs dans 22 pays.

Égalité entre les sexes

20. En octobre 2006, le GNUD a examiné les mécanismes d'obligation redditionnelle en matière d'égalité des sexes au PNUD, au FNUAP, à l'UNICEF, au PAM et à l'Organisation internationale du Travail et fait des recommandations visant à les améliorer. Il a, à cet effet, analysé les principaux documents de stratégie (notamment le plan de financement pluriannuel et les rapports présentés aux conseils d'administration de ces organismes et au Conseil économique et social) afin de déterminer si des objectifs et des indicateurs relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes y étaient mentionnés. Il a également analysé les modalités d'établissement des rapports et les fonctions d'évaluation et d'audit; le système de suivi du comportement professionnel des fonctionnaires; et les mécanismes de mise en valeur des ressources humaines et d'établissement des budgets. Il a été amené à étudier un certain nombre d'indicateurs et de feuilles de résultats concernant l'égalité des sexes et autres questions.

21. Le PNUD et le FNUAP ont, en tant qu'organismes distincts et dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, joué un rôle important dans la prise en compte des sexospécificités, au sein du GNUD et au niveau des pays. Le PNUD a facilité l'établissement par les équipes de pays des Nations Unies des premiers rapports harmonisés ayant trait à la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, présentés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à sa trente-sixième session, tenue en août 2006.

22. Le PNUD a dûment donné suite aux conclusions et recommandations figurant dans l'évaluation indépendante de la prise en compte des sexospécificités au PNUD. Il les a intégrées dans son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour 2006-2007, que son conseil d'administration a entériné à sa première session ordinaire de 2006. Le plan d'action traite des quatre grandes questions abordées dans le rapport d'évaluation : a) l'engagement et la responsabilisation; b) les capacités; c) la communication et visibilité; et d) les ressources de base. Le PNUD compte sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), qui lui est associé, pour les services techniques dans les domaines où celui-ci dispose de compétences et de capacités, en particulier au niveau régional.

23. Par le biais de sa stratégie interne, le FNUAP prévoit également de mettre en place un système d'obligation redditionnelle interne plus strict et de se donner les moyens d'améliorer ses programmes sur la prise en compte systématique des sexospécificités. Il a conçu, en collaboration avec UNIFEM, des outils permettant de renforcer la capacité d'établir des budgets favorisant l'égalité des sexes pour ce

qui est des droits procréatifs et autres questions liées aux sexospécificités, l'objectif étant de prévoir des ressources suffisantes pour la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux en faveur de l'égalité des sexes.

24. En 2006, le FNUAP a abordé de nouveaux problèmes tels que les migrations internationales, l'accent étant mis sur les femmes migrantes et la violence sexiste, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

25. La présence de femmes à des postes de responsabilité étant indispensable à une meilleure reconnaissance des droits en matière de procréation, le FNUAP continue de soutenir les organisations de femmes, notamment les réseaux de femmes parlementaires, les associations de défense des droits de la femme et les mouvements autochtones, conformément aux recommandations issues de l'examen décennal du Programme d'action de Beijing. Il a également lancé avec d'autres organismes une initiative mondiale, le Women Leaders Intercultural Forum, qui rassemble des personnalités féminines souhaitant renforcer le rôle de la femme dans la promotion de la compréhension interculturelle et favorise la formation de partenariats entre générations visant à préparer les jeunes femmes aux postes de responsabilité.

Coopération Sud-Sud

26. Son conseil d'administration ayant approuvé son troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud (2005-2007), le PNUD s'est employé à promouvoir la coopération Sud-Sud dans l'ensemble du système des Nations Unies. L'analyse des données communiquées par les bureaux de pays montre qu'en Afrique, les activités de coopération Sud-Sud concernent principalement la lutte contre le VIH/sida et l'appui à la gouvernance démocratique. En Asie et dans le Pacifique, elles sont axées sur la prévention des crises et le relèvement ainsi que l'énergie et l'environnement. En Amérique latine, la coopération Sud-Sud porte surtout sur la prévention des crises et le relèvement, ainsi que sur l'appui à la gouvernance démocratique.

27. Le PNUD a contribué à l'établissement de partenariats et autres mécanismes entre centres d'excellence, secteur privé et organisations de la société civile en vue de favoriser la mise en œuvre de plans d'action Sud-Sud dans des domaines prioritaires tels que le renforcement des capacités scientifiques, le transfert de technologie, les envois de fonds et les industries de la création. Le PNUD met actuellement au point un programme visant à mettre en relation les centres d'échanges technologiques des pays à revenu intermédiaire et leurs homologues des pays pauvres, en particulier en Afrique. Il appuie également la mise en commun des connaissances des pays du Sud en matière de développement et aide les experts et les institutions de ces pays à se faire connaître auprès de lui-même et auprès du bureau du GNUD par le biais de son système d'information sur l'Internet, le Réseau d'information pour le développement WIDE.

28. Au lendemain du tsunami de 2004, le PNUD a mis en place un mécanisme Sud-Sud d'octroi de subventions qui permet aux pays de mobiliser rapidement les fonds nécessaires au financement des actions de relèvement à court terme à l'échelon local. L'Afrique du Sud, le Brésil et l'Inde ont créé un fonds au sein du PNUD dont l'objectif est de financer les initiatives visant la réalisation des objectifs

du Millénaire pour le développement. Le deuxième Sommet du Sud tenu à Doha en juin 2005 a vu la création du Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire.

29. Le FNUAP appuie la coopération Sud-Sud dans le cadre du renforcement des capacités, conformément à la déclaration de principe du GNUD. Conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et aux textes issus d'autres grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, dont le Sommet mondial de 2005, en 2005 et en 2006, le FNUAP a appuyé la réalisation de recensements et d'enquêtes démographiques, le renforcement des capacités s'agissant de la planification et de la prestation des services de médecine procréative, l'autonomisation des femmes et la prise en compte des facteurs culturels dans les programmes nationaux sur la population.

30. On distingue quatre formules de coopération Sud-Sud en matière de population. La première est l'appui bilatéral aux pays qui en sont au même stade de développement et qui se trouvent dans une même région ou sous-région. Ce type de coopération, qui consiste souvent en des voyages d'études, a concerné des pays africains, en particulier d'Afrique de l'Ouest et, dans une moindre mesure, d'Afrique de l'Est, ainsi que l'Asie du Sud et du Sud-Est. La deuxième formule est le fait de certains pays « pivots » qui, forts de leur expérience en matière de planification et d'exécution de programmes de population dans une région donnée, fournissent une assistance technique aux autres pays de la région ou sous-région. Le Brésil, l'Égypte, l'Inde, le Sénégal, la Thaïlande et la Tunisie fournissent souvent ce type d'assistance technique. Il convient également de noter la création récente de réseaux de santé procréative en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, et du réseau méditerranéen sur la violence sexiste.

31. La troisième formule de coopération Sud-Sud a été retenue par des pays comme le Brésil, la Chine et l'Inde, qui aident des pays situés dans d'autres régions dans leurs activités de recherche et d'analyse, de formation et de mise au point de nouveaux produits. Centrée sur les aspects culturels, la dernière formule a été notamment choisie par les pays musulmans qui s'entraident pour promouvoir une approche fondée sur le respect des droits des services de santé en matière de procréation et de l'égalité entre les sexes.

Passage de la phase des secours aux activités de développement

32. Afin d'améliorer la coordination des activités marquant le secours aux initiatives de développement, le GNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont réexaminé ensemble les méthodes retenues par l'un et l'autre pour la coordination des activités de relèvement après une crise ou une catastrophe et établi des modalités communes d'appui à la transition. Comme elle l'avait fait dans les régions touchées par le tsunami, l'Organisation des Nations Unies a ouvert un bureau des Nations Unies ou un bureau de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire au Pakistan, au Soudan et dans d'autres pays. Le PNUD a aidé les équipes de pays des Nations Unies à établir des projets de stratégie de transition décrivant les activités d'appui des Nations Unies au relèvement et à la reconstruction, comme au Liban et au Pakistan. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a autorisé le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies à

inclure les activités de relèvement rapide et les dépenses à prévoir pour leur coordination dans les processus d'appels globaux.

33. Le PNUD a continué de mettre au point des modalités pour l'établissement de programmes communs avec le Département des opérations de maintien de la paix dans des domaines tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la primauté du droit. En 2006, le Département des opérations de maintien de la paix et le PNUD ont créé de concert le premier bureau intégré des Nations Unies – en Sierra Leone – afin d'aider le pays à relancer son processus de développement de la manière la plus efficace possible après la crise. L'Organisation des Nations Unies créera en 2007 un autre bureau de ce type au Burundi.

34. En tant que chef de file du groupe du relèvement rapide établi au sein du Comité permanent interorganisations, le PNUD joue un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités qu'ont les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire d'entreprendre des activités de relèvement rapide. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a retenu l'approche groupée qui fait appel au concours de plusieurs organismes pour faire face aux conséquences du séisme survenu en 2005 au Pakistan. Cette approche est considérée comme la voie à suivre.

Évaluation des activités opérationnelles de développement

35. La nouvelle politique d'évaluation du PNUD, qui a été approuvée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006, vise à établir une base institutionnelle commune pour la fonction évaluation, afin d'en améliorer la transparence, la cohérence et l'efficacité pour ce qui est de la création de connaissances en la matière utiles au perfectionnement et au renforcement de la mise en jeu de la responsabilité. Cette politique traduit l'attachement du PNUD au développement humain et aux droits de l'homme, à la promotion de la prise en main des programmes par les pays et à une gestion du développement se traduisant par des résultats concrets.

36. Le PNUD préside le groupe d'évaluation des Nations Unies qui comprend les services et les personnes responsables de l'évaluation au sein du système des Nations Unies. C'est ainsi qu'il a pris la direction de la première des évaluations conjointes réalisées au niveau des pays et avec leur participation, en l'occurrence avec le Gouvernement sud-africain, l'objectif étant d'évaluer l'efficacité de l'action menée depuis 10 ans par les organismes des Nations Unies en Afrique du Sud. Il dirige également l'étude portant sur les façons d'évaluer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

37. En 2006, le Bureau de l'évaluation du PNUD a publié six évaluations des bilans des résultats obtenus en matière de développement national au Bangladesh, en Éthiopie, au Honduras, au Monténégro, en République arabe syrienne et en Serbie. Il aura terminé cinq autres évaluations d'ici à la fin de 2006. Il a par ailleurs effectué deux évaluations stratégiques de la prise en compte des sexospécificités dans ses propres services et de son rôle dans la lutte contre le VIH/sida en Éthiopie et en Afrique australe et de la contribution qu'il y a apportée. D'ici à la fin de l'année, il aura effectué cinq autres évaluations stratégiques, y compris sur ses activités dans les pays touchés par un conflit, les liens existant entre la gestion des affaires publiques et la politique et le système d'établissement de rapports nationaux sur le développement humain.

38. En septembre 2005, le FNUAP a organisé, à l'intention de conseillers techniques, de ses représentants et de son personnel chargé du programme en Afrique de l'Ouest, un dialogue sous-régional sur le suivi et l'évaluation axés sur les résultats dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il en est résulté un plan d'action à moyen terme visant à renforcer le suivi et l'évaluation axés sur les résultats dans les bureaux de pays et chez les homologues nationaux. En 2006, le FNUAP s'est surtout employé à faire évaluer l'efficacité des bureaux par des évaluateurs et des auditeurs envoyés en mission. Il a évalué le fonctionnement de huit bureaux de pays, de l'une de ses équipes d'appui technique aux pays et du Groupe de l'intervention humanitaire au siège pour mesurer l'utilité de ses activités d'assistance et la qualité des systèmes de suivi et d'évaluation.

39. Le FNUAP a présenté à la session annuelle de 2006 de son conseil d'administration les résultats de l'évaluation des études qualitatives qu'il avait entreprises en 2005. Il a mis au point un plan de suivi prévoyant une actualisation du manuel concernant les politiques et procédures de programmation, l'élaboration de directives supplémentaires, notamment de nouvelles normes d'évaluation minimales et une amélioration de la corrélation entre évaluation et mise en commun des connaissances.

B. Suite donnée aux conférences internationales et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

40. En 2006, le FNUAP et le PNUD se sont avant tout efforcés de poursuivre les consultations au sein du GNUD et des équipes de pays des Nations Unies afin de promouvoir la réforme de l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle est décrite dans le Document final du Sommet mondial de 2005, l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. L'objectif est d'appliquer le principe de l'unité d'action des Nations Unies de façon à ce que les programmes aient de meilleurs résultats et à ce que les capacités soient renforcées et les stratégies de développement national confiées aux pays en vue de la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement. Le GNUD applique actuellement son plan d'action pour 2006-2008 sur le suivi du Sommet mondial de 2005. Le plan prévoit une intensification des activités afin d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, à réduire les risques et à préserver les résultats acquis.

41. En partenariat avec le GNUD, les entités constituant le système des Nations Unies, les organismes issus des accords de Bretton Woods et d'autres partenaires de développement, le PNUD a lancé une initiative d'appui aux objectifs du Millénaire pour le développement visant à aider les pays à élaborer des stratégies nationales de développement axées sur la réalisation de ces objectifs. Cette initiative comprend trois volets : a) l'analyse des objectifs et la planification des investissements y afférents; b) l'élargissement des moyens d'action; et c) le renforcement de la capacité des pays à réaliser les objectifs. L'initiative vise surtout l'Afrique, mais elle concernera toutefois certains pays prioritaires situés dans d'autres régions. D'ici à 2007, l'initiative touchera 60 pays.

42. Durant la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme, le FNUAP s'est employé – avec succès – à ce que l'engagement soit pris d'assurer

l'accès de tous, d'ici à 2015, aux services de santé concernant la procréation et de renforcer les liens existant au niveau des politiques et des programmes entre le VIH/sida et la santé en matière de procréation, comme souligné dans la résolution 50/2 sur les femmes et les filles face aux VIH/sida. En mai et juin 2006, le FNUAP a participé à la réunion de haut niveau sur le sida et à l'examen d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire tenue en juin 2001. Dans sa contribution à la Déclaration politique sur le VIH/sida adoptée à la réunion, le FNUAP a souligné les liens entre le VIH/sida et la santé en matière de procréation.

43. En août 2006, suivant la recommandation du FNUAP, le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées a fait figurer l'hygiène sexuelle et la santé en matière de procréation dans le projet de Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. C'était la première fois que cette question était abordée dans un instrument international relatif aux droits de l'homme.

44. La santé maternelle demeure un domaine d'action prioritaire pour le FNUAP. En coopération avec le Gouvernement belge et la Commission européenne, le FNUAP a organisé le Symposium international sur les violences sexuelles en période de conflit et au-delà (Bruxelles, 21-23 juin 2006). La campagne « Pour en finir avec la fistule » du FNUAP bat à présent son plein dans 35 pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie et de la région arabe, ce qui constitue une réussite remarquable et rapide. En septembre 2006, à Maputo, le FNUAP a, de concert avec le Gouvernement mozambicain, l'Union africaine et la Commission européenne, apporté son appui à la réunion spéciale de la Conférence de l'Union africaine des ministres de la santé, consacrée au renforcement des services d'hygiène sexuelle et de santé en matière de procréation sur l'ensemble du continent en vue de la réalisation de l'objectif de l'accès universel aux soins de santé en matière de procréation. Le FNUAP a publié *L'état de la population mondiale 2006*, qui portait sur les femmes et les migrations internationales, et son supplément jeunesse, *Des jeunes en mouvement*, pour coïncider avec la tenue du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur les migrations internationales et le développement en septembre 2006. Ces deux publications ont permis de mieux faire connaître les dimensions femmes et jeunes du problème et de dégager le consensus international nécessaire en la matière.

45. Le FNUAP continue de renforcer ses partenariats avec les organisations de la société civile, au niveau tant mondial que national, afin d'atteindre les objectifs internationaux en matière de développement. Avec son appui, des organisations non gouvernementales partenaires ont pu se faire entendre par l'Assemblée générale. La consultation mondiale de 2006 entre les organisations non gouvernementales et le FNUAP a facilité l'échange d'informations et renforcé le dialogue sur les nouveaux problèmes touchant la population et le développement. Les partenariats avec la société civile consistent surtout à mettre en commun des informations et à renforcer les capacités locales, nationales et mondiales. Le GNUD soutient actuellement deux initiatives lancées pour donner suite au rapport établi par le Secrétaire général en réponse à celui du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (A/59/354). Ces initiatives, qui sont soutenues par le FNUAP, consistent à faire établir par les équipes de pays une liste d'interlocuteurs de la

société civile et à créer un fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des partenariats avec la société civile au niveau des pays.

II. Programme des Nations Unies pour le développement

A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

46. Au total, les ressources du PNUD sont passées de 4,1 milliards de dollars en 2004 à 4,8 milliards de dollars en 2005, soit une augmentation en valeur nominale, de 700 millions de dollars ou 17 % par rapport à 2004. Une fois ajustée pour tenir compte des variations des prix et des fluctuations des taux de change, l'augmentation représente une valeur réelle d'environ 460 millions de dollars, soit 11 %. Après avoir baissé six années durant jusqu'en 2001, les ressources ordinaires du PNUD ont augmenté pour la cinquième année consécutive. Elles ont crû en valeur nominale de 10 %, pour atteindre 921 millions de dollars ou environ 7 % en valeur réelle. Pour la première fois en 10 ans, les ressources ordinaires brutes du PNUD ont franchi le cap des 900 millions de dollars et dépassé ainsi l'objectif intermédiaire fixé pour 2005 du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007. Treize pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont accru leurs contributions de base ou ressources ordinaires du PNUD en monnaie locale; quatre les ont augmentées de plus de 10 % et trois d'au moins 20 % en valeur nominale.

47. Ce niveau de contributions correspond aux objectifs fixés dans le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2004-2007. Ces chiffres indiquent également que les États Membres renouvellent leur appui à une entité des Nations Unies s'occupant de développement qui bénéficie d'un financement suffisant et prévisible. Le PNUD continue cependant à largement dépendre d'un nombre restreint de donateurs. Les 10 principaux donateurs ont contribué pour environ 82 % des ressources ordinaires en 2005. Si les recettes provenant des ressources ordinaires sont restées variables en raison des fluctuations des taux de change, l'adoption de mécanismes de financement pluriannuels en augmente la prévisibilité. Neuf pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE se sont engagés à verser des contributions pluriannuelles.

48. Les autres ressources ont augmenté beaucoup plus que les ressources ordinaires en 2005. Les autres contributions ou contributions bilatérales réservées à des fins spécifiques par les gouvernements donateurs ont légèrement dépassé le milliard de dollars. La presque totalité des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE contribuent activement au cofinancement des programmes du PNUD. Les ressources prévues à des fins spéciales fournies au PNUD par des partenaires d'aide non bilatérale, tels que la Commission européenne, la Banque mondiale et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme se sont élevées à plus de 1,4 milliard de dollars. Les ressources locales,

acheminées par l'intermédiaire du PNUD par les pays de programme et d'autres partenaires locaux à l'appui de leurs propres priorités de développement, ont atteint 1,1 milliard de dollars. À mesure que les mécanismes d'aide se développent et se multiplient dans les pays, le PNUD est de plus en plus appelé à aider les gouvernements à obtenir, utiliser et gérer divers types de financement en fonction de leurs priorités.

Prévention des crises et relèvement

49. Par l'intermédiaire de son Bureau de la prévention des crises et du relèvement, le PNUD aide les États Membres à : a) gérer de façon pacifique et durable les conflits et différends, avant qu'ils ne donnent lieu à des violences; b) atténuer les risques posés par les catastrophes naturelles; c) se relever durablement d'un conflit violent; et d) se remettre rapidement des effets des catastrophes naturelles. Pour mieux accomplir ces tâches, le Bureau a adopté une stratégie quinquennale pour la période 2007-2011, à l'issue de vastes consultations avec ses partenaires de développement. L'un des principaux volets de cette stratégie est de promouvoir activement la participation des femmes, partenaires essentielles, aux activités de prévention des crises et de relèvement.

Prévention des conflits

50. Afin d'aider les États Membres à mieux gérer les conflits, le PNUD leur a fourni, en 2005 et 2006, une assistance dans quatre domaines, en :

a) Intégrant l'analyse des conflits dans les plans et programmes de développement; cette activité a concerné le Burundi, la Colombie, Fidji et l'Indonésie;

b) Renforçant les capacités de médiation des communautés autochtones grâce à des d'institutions et des mécanismes relevant tant des gouvernements, que de la société civile, modernes et traditionnels, qui soient crédibles. Les bénéficiaires sont notamment la Commission des relations ethniques du Guyana, la Commission d'enregistrement des partis politiques en Sierra Leone, le Conseil national pour la paix nouvellement créé au Ghana et des initiatives analogues au Kenya, au Nigéria et au Zimbabwe;

c) Dégageant un consensus autour de questions sociales et économiques, susceptibles de provoquer des dissensions. Le PNUD a appuyé des projets de concertation nationale et civique notamment en Argentine, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Guyana, au Lesotho, en Mauritanie et au Togo;

d) Créant un mécanisme de promotion de la paix au sein duquel des différents locaux concernant des questions de terres, de ressources, de religion ou d'ethnie, de succession à la chefferie et d'élection peuvent être identifiés et réglés avant qu'ils ne dégénèrent en conflits violents. Le PNUD a appuyé à cet égard des initiatives au Ghana, au Guyana, dans le delta du Niger, au Nigéria et en Sierra Leone.

51. En 2005 et 2006, le PNUD a continué d'assurer l'essentiel de cette assistance : a) avec le concours d'autres partenaires du système des Nations Unies, notamment les Départements des affaires politiques et des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies; et b) dans le cadre des efforts systématiques déployés pour renforcer le Cadre interdépartemental de coordination sur l'alerte

rapide et l'action préventive de l'ONU, mécanisme interne de l'ONU chargé de la coordination de l'action préventive.

Relèvement après conflit

52. Le PNUD fait porter l'essentiel de son action en la matière sur le relèvement rapide et la consolidation de la paix à plus long terme. En 2005 et 2006, il a fourni un appui aux États Membres dans les domaines ci-après :

a) Relèvement transitoire. Le PNUD a mené des efforts systématiques et de grande envergure pour offrir à certaines communautés, notamment à des personnes déplacées et à des réfugiés d'Afghanistan, d'Haïti, d'Indonésie, d'Iraq, d'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Soudan et de Sri Lanka, et des moyens d'existence et des débouchés économiques. Il a également soutenu les efforts novateurs déployés de concert par la Colombie et l'Équateur pour subvenir aux besoins des communautés touchées par le conflit vivant de part et d'autre de leur frontière commune;

b) Réforme du secteur de la sécurité et justice transitionnelle. Le PNUD a notamment facilité : i) l'accès à la justice, en particulier des communautés rurales en Haïti, en Sierra Leone et au Soudan; ii) la réforme et le renforcement du système pénal en Haïti et en Sierra Leone; iii) l'organisation de réunions de concertation multipartites sur la réforme du secteur de la sécurité en Haïti et au Soudan, et sur la justice transitionnelle en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Serbie; et iv) le renforcement des capacités de la police en matière de gestion des conflits et de surveillance de proximité en Albanie et en Sierra Leone;

c) Réduction de la prolifération des armes légères, désarmement et démobilisation. Le PNUD s'est surtout intéressé à la manière dont l'insécurité est perçue et aux facteurs qui alimentent la demande d'armes. Ont notamment bénéficié de l'aide du PNUD en 2005-2006 l'Afghanistan, le Burundi, El Salvador, Haïti, le Liberia, la République démocratique du Congo et le Soudan;

d) Lutte antimines. Le PNUD s'est surtout attaché à mettre au point avec d'autres partenaires des Nations Unies, notamment le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, des méthodes de lutte antimines au lendemain des conflits. Le Centre mixte de lutte antimines existant au Soudan constitue un bon exemple. En 2005-2006, le PNUD a fourni des services techniques et consultatifs à plus de 30 pays touchés par le problème des mines. Le soutien du PNUD visait surtout à renforcer la coopération Sud-Sud à cet égard, notamment par le biais du programme d'échanges en matière de lutte antimines;

e) Initiatives spéciales en faveur des pays en transition. En 2006, le PNUD a décidé de renforcer systématiquement ses moyens d'action en cas d'urgence – pour que ses bureaux de pays puissent répondre promptement et efficacement aux besoins en matière de relèvement rapide.

Prévention des risques de catastrophe naturelle

53. Le PNUD a récemment lancé un projet mondial d'intégration de la prévention des risques de catastrophe naturelle dans les programmes de développement. Cette initiative vise à créer des outils et à promouvoir la prise en compte des risques de catastrophe dans les processus de planification du développement de l'ONU et du PNUD. Conscient de l'importance de la collaboration régionale et sous-régionale

dans la prévention des risques de catastrophe, le PNUD a lancé des programmes en Afrique, dans les Caraïbes et en Asie centrale en 2005 et 2006 pour venir en aide aux organisations régionales et élaborer des cadres régionaux visant à mieux prévenir les risques, notamment de sécheresse et de cyclone.

Relèvement après catastrophe

54. En sus d'avoir coordonné et directement mis en œuvre d'importants éléments de l'intervention de la communauté internationale au lendemain du tremblement de terre qui a secoué le Pakistan en 2005, le PNUD a continué de fournir en 2005 et 2006 une assistance aux pays touchés par le tsunami, notamment l'Indonésie, les Maldives, Sri Lanka et la Thaïlande. La communauté internationale ayant convenu que les politiques à mettre en œuvre après une catastrophe devaient être plus globales et prévisibles, le PNUD a, avec le concours du Japon et d'autres partenaires, lancé en 2005, le Programme international de relèvement pour aider la communauté internationale à mieux planifier les activités de relèvement après une catastrophe.

B. Partenariats stratégiques, y compris coopération avec la Banque mondiale

55. Le PNUD a activement coopéré avec des organismes partenaires des Nations Unies pour renforcer les alliances existantes et en établir de nouvelles. Il continue également de travailler en étroite collaboration avec la Banque mondiale dans un grand nombre de domaines. En 2006, le PNUD et la Banque mondiale ont créé, dans la perspective de leur collaboration future, un groupe de travail mixte chargé de renforcer l'appui apporté aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ce groupe de travail a établi un document et un programme d'action qu'il a présentés lors de la troisième réunion que le Comité d'aide au développement de l'OCDE et la Banque mondiale ont organisée sur un renforcement de l'appui aux objectifs permettant d'obtenir de meilleurs résultats (juin 2006). Le PNUD continue d'élargir et de renforcer ses partenariats avec le secteur privé, la société civile et les fondations.

III. FNUAP

A. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement

Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

56. En 2006, les ressources ordinaires devraient en principe atteindre les 360 millions de dollars, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2005. Cette augmentation s'explique essentiellement par un accroissement du montant des contributions en monnaie locale annoncées par l'Australie, l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Suède. Au 1^{er} septembre 2006, 140 pays avaient versé au titre des ressources ordinaires des

contributions s'élevant à 215,4 millions de dollars. En 2005, 172 pays se sont engagés à verser des contributions au FNUAP. On s'attend au même nombre en 2006. Le FNUAP a reçu jusqu'ici 64 annonces de contributions pluriannuelles contre 55 en 2005.

57. En 2005, les recettes au titre des autres ressources provenaient d'arrangements de cofinancement (157,7 millions de dollars) et d'autres arrangements (36,1 millions de dollars), y compris le programme des administrateurs auxiliaires et les services d'achats pour le compte de tiers. Les recettes escomptées au titre des arrangements de cofinancement sont jusqu'ici moins importantes qu'en 2005, année où de généreuses contributions avaient été reçues après le tsunami de 2004 et le tremblement de terre ayant ravagé le Pakistan en 2005.

Capacité du système des Nations Unies au niveau des pays et appui régional

58. Ainsi qu'il a été indiqué l'an dernier, le FNUAP poursuit sa stratégie de régionalisation dans le cadre des activités de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Il estime que ce processus est l'occasion pour lui de renforcer les capacités des bureaux de pays afin de mieux répondre aux besoins des pays de programmes. Le Programme consultatif technique du FNUAP continue d'étayer le renforcement des capacités aux niveaux national et régional et a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre par les bureaux de pays des réformes de l'Organisation.

B. Partenariats stratégiques, y compris coopération avec la Banque mondiale

59. Le FNUAP collabore étroitement avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et UNIFEM dans le cadre du Programme de partenariats stratégiques du FNUAP dont l'objectif est de fournir une assistance technique coordonnée aux pays dans certains domaines prioritaires. Le FNUAP coopère avec l'OMS à l'amélioration de l'hygiène sexuelle et de la santé en matière de procréation en établissant des directives concrètes mises à jour régulièrement pour refléter le consensus scientifique international. En juin 2006, le FNUAP et l'OMS ont publié un communiqué conjoint qui définissait un certain nombre de domaines de coopération prioritaires en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative. Avec UNIFEM, il s'agit dans un premier temps de renforcer les capacités nationales pour ce qui est de l'établissement d'un budget favorisant l'égalité des sexes.

60. Au cours des derniers mois, le FNUAP et la Banque mondiale ont relancé leur plan d'action commun et défini des mesures concrètes ainsi que des domaines de collaboration. Pour resserrer cette collaboration, le FNUAP a publié un guide pratique sur la contribution aux stratégies de réduction de la pauvreté et prévoit d'organiser avec la Banque mondiale un séminaire sur la façon d'intégrer les questions intéressant les jeunes dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

IV. Recommandation commune du PNUD et du FNUAP

61. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre acte du présent rapport (E/2007/5) et le transmettre, ainsi que les observations et conseils formulés par les délégations à la présente session, au Conseil économique et social.
